

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE RÉVISION COMPTABLE
SESSION DE DECEMBRE 2017

ÉPREUVE DE COMPTABILITÉ

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

Le sujet se présente sous la forme de deux parties indépendantes :

<i>Première partie</i>	<i>10 points</i>	<i>Page 2</i>
<i>Deuxième partie</i>	<i>10 points</i>	<i>Page 3</i>

-
- 1. Aucun document n'est autorisé.*
 - 2. Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
 - 3. Le sujet comporte 10 pages numérotées de 1 à 10 (y compris la page de garde).*
 - 4. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.*

PREMIÈRE PARTIE (10 points)

La société "Excel-Net" est une société anonyme de droit tunisien cotée sur le marché alternatif depuis 2012. Créée en 2005, elle est spécialisée dans la fourniture de services d'accès à Internet et occupe une position de leader sur le marché. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%. Sa monnaie fonctionnelle est le dinar tunisien (DT).

Elle dispose d'un lot de terrain situé dans un quartier d'affaires luxueux à Tunis et sur lequel elle envisage de bâtir son nouveau siège social.

L'accord de prêt à long terme conclu, en 2010, avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) met à sa charge l'obligation de préparer annuellement des états financiers individuels conformément aux IFRS complètes en vigueur.

Dossier n° 1 : (3,5 points)

Dans le cadre du renforcement de la politique de motivation et d'intéressement des cadres supérieurs et moyens de la société, le Conseil d'Administration réuni le 01/07/2014 a décidé de mettre en place un plan d'intéressement prévoyant l'attribution d'un nombre d'options sur actions émises par "Excel-Net" à chaque cadre supérieur ou moyen demeurant au service de la société pendant les 24 mois qui suivent cette décision. L'attribution des options sur actions est assortie, en outre, de conditions particulières propres à la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartient chaque bénéficiaire éligible.

Lesdites conditions particulières ajoutées aux modalités d'exercice des options sur actions et à d'autres informations relatives à ce plan d'intéressement sont fournies en **annexe 1**.

Travail à faire :

Sur la base des informations fournies en annexe 1, et par référence aux IFRS complètes, il vous est demandé de :

- 1) Préciser le traitement comptable applicable à ce plan d'intéressement, en indiquant : (0,75 point)
 - a. Le principe général ;
 - b. Les divergences entre le traitement applicable aux cadres supérieurs et celui applicable aux cadres moyens ;
 - c. L'incidence éventuelle de la modification apportée au prix d'exercice des options.
- 2) Passer les écritures comptables relatives à ce plan d'intéressement au titre des exercices 2014, 2015 et 2016. (2,75 points)

Dossier n° 2 : (3 points)

La société "Excel-Net" a engagé des dépenses d'investissement liées à la construction de son nouveau siège social. Ces dépenses d'investissement sont détaillées en **annexe 2**. Pour financer les travaux de construction, la société a contracté, le 02/01/2014, un emprunt bancaire libellé en euros selon les conditions exposées en **annexe 2**.

Travail à faire :

Sachant que la société "Excel-Net" applique le modèle de coût pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles, il vous est demandé, par référence aux IFRS complètes et sur la base des informations fournies en annexe 2, de :

- 1) Préciser le traitement comptable applicable aux charges d'intérêts et aux différences de change relatives à l'emprunt bancaire. (0,75 point)
- 2) Présenter l'équation d'équivalence qui vérifie que le taux d'intérêt effectif (TIE) de l'emprunt est de 4% et de passer les écritures comptables relatives à cet emprunt au titre de l'exercice 2014. (1 point)
- 3) Déterminer le montant des coûts d'emprunts incorporables au coût du nouveau siège social au titre de l'exercice 2014 et de passer les écritures comptables qui en découlent. (1,25 points)

Dossier n° 3 : (3,5 points)

A la date de son inauguration, le nouveau siège social de la société avait coûté 4.250.000 DT (dont 1.250.000 DT pour le terrain). Sa durée d'utilisation est estimée à 20 ans et sa valeur résiduelle est négligeable. Compte tenu de ses propres besoins et de l'emplacement stratégique de ce siège, la société a décidé d'occuper le premier étage de la bâtisse et de louer les quatre (4) autres étages qui la composent selon les conditions détaillées en **annexe 3**.

Travail à faire :

Sachant que la société "Excel-Net" applique le modèle de la juste valeur pour le traitement de ses immeubles de placement, il vous est demandé, par référence aux IFRS complètes et sur la base des informations fournies en annexe 3, de préciser le traitement comptable applicable aux quatre (4) étages loués (au commencement de la location et au 31/12/2016) et de passer les écritures comptables qui en découlent.

N.B :

- (1) Le dossier n° 1 est indépendant des deux autres.
- (2) L'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des éventuelles retenues à la source sera négligée.

DEUXIÈME PARTIE (10 points)

La société "M", société anonyme de droit tunisien, est à la tête d'un groupe de sociétés spécialisées dans la fabrication de composants automobiles installées en Tunisie et au Maroc (l'organigramme du groupe est fourni en **annexe 4**). Son capital social de 10.000.000 DT est divisé en 100.000 actions d'une valeur nominale égale à 100 DT chacune. La société n'est pas cotée en bourse et elle établit des états financiers consolidés, libellés en dinars (DT), conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Les notes aux états financiers consolidés indiquent que le groupe applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS complètes). Il s'agit, particulièrement, des normes suivantes :

- IAS 12 – Impôts sur le résultat.
- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

Le groupe considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant, respectivement, de la fiscalité différée, des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et de la conversion des résultats et de la situation financière des établissements à l'étranger, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon le traitement de référence préconisé par la norme NCT 38 – "*Regroupement d'entreprises*". Les écarts d'acquisition font l'objet, selon le cas, d'un plan d'amortissement (pour tout Goodwill) ou de reprise (pour tout Goodwill négatif) sur 10 ans.

Pour mettre en œuvre les travaux de consolidation, la société "M" utilise deux journaux :

- Un journal de consolidation des comptes de bilan ;
- Un journal de consolidation des comptes de résultat.

Dossier n° 1 : (3,5 points)

Les comptes individuels de la société "C", libellés en dirhams marocains (MAD), ont été établis au 31/12/2016, selon les principes comptables retenus par le groupe pour l'élaboration des états financiers consolidés.

Travail à faire :

Sur la base des informations fournies en annexes 4 et 5, il vous est demandé d'achever les travaux de pré-consolidation des comptes de la société "C" et de reporter les comptes convertis en dinars dans les journaux de consolidation du groupe. Pour ce faire, vous êtes invités à :

- 1) Décrire brièvement, en justifiant votre réponse, les procédures de conversion des éléments du bilan et du compte de résultat de la société "C". (0,5 point)**
- 2) Présenter, dans deux tableaux distincts, la conversion des comptes de bilan et des comptes de gestion de la société "C". (2 points)**
- 3) Passer les écritures de report des comptes de la société "C" dans les journaux de consolidation appropriés. (1 point)**

Dossier n° 2 : (3,5 points)

Les capitaux propres issus des comptes individuels de la société "A", libellés en dinars (DT), se présentent, au 31/12/2016, comme suit (montants exprimés en dinars) :

	Montant
Capital	800 000
Réserves	632 500
Résultat de l'exercice	154 250

Contrairement aux principes comptables retenus par le groupe, les comptes individuels de la société "A" n'ont pas tenu compte, au 31/12/2016, de l'incidence fiscale de toutes les différences temporaires déductibles et imposables recensées, à cette date, et de l'impact des engagements sociaux pour indemnités de départ à la retraite (IDR) à servir au personnel.

Travail à faire :

Sur la base des informations fournies en annexes 4 et 6, il vous est demandé, à travers la passation des écritures comptables nécessaires dans les journaux de consolidation du groupe, de déterminer, au 31/12/2016, la valeur d'équivalence des titres de participation dans "A".

Dossier n° 3 : (3 points)

L'assemblée générale extraordinaire de la société "A", réunie au cours du mois de décembre 2016, avait décidé une augmentation de capital en numéraire par émission de 8.000 actions nouvelles de 100 DT de valeur nominale chacune majorée d'une prime d'émission unitaire de 50 DT par action.

La société "F" avait souscrit, à titre irréductible, à 800 actions nouvelles émises lors de cette augmentation de capital. De son côté, la société "M" avait souscrit, à titre irréductible et réductible, à 7.200 actions nouvelles.

Travail à faire :

Sachant qu'aucun actionnaire autre que "M" et "F" n'a souscrit à cette augmentation de capital et sur la base des informations fournies en annexes 4 et 6, il vous est demandé de constater, dans les journaux de consolidation, l'incidence de ladite augmentation du capital au 02/01/2017 (Date de libération intégrale de la valeur d'émission des actions nouvelles).

N.B : Le dossier n° 1 est indépendant des deux autres.

Annexe 1 : Plan d'intéressement des cadres de la société "Excel-Net"

1. Conditions spécifiques d'attribution des options sur actions :

- Chaque cadre supérieur éligible au plan d'intéressement aura droit à 100 options sur actions si le cours boursier de l'action serait supérieur à 350 DT au terme des six premiers mois de l'année 2016.
- Chaque cadre moyen éligible au plan d'intéressement aura droit à un nombre d'options sur actions qui varie en fonction du taux moyen de rentabilité des capitaux propres de la société (*Return on Equity* ou "*ROE*") qui serait atteint sur la période de 24 mois commençant le 01/07/2014 et se terminant le 01/07/2016, comme suit :

ROE	Nombre d'options à attribuer
ROE < 7%	50
7% ≤ ROE ≤ 10%	100
ROE > 10%	150

2. Modalités d'exercice des options sur actions :

Chaque option sur actions attribuable dans le cadre de ce plan d'intéressement donne le droit d'acquérir une action de la société "Excel-Net".

Fixé, initialement (01/07/2014), à 200 DT, le prix d'exercice de chaque option a été ramené à 180 DT par décision du Conseil d'Administration réuni le 01/07/2015, et ce, en vue d'inciter les cadres à améliorer les performances de la société.

Les options sur actions peuvent être exercées à partir du 01/07/2016.

3. Autres informations :

- L'évolution de la juste valeur d'une option et du cours boursier d'une action au cours de la période allant du 01/07/2014 au 01/07/2016, se présente comme suit :

Date	Juste Valeur de l'option avec un prix d'exercice de 200 DT	Juste Valeur de l'option avec un prix d'exercice de 180 DT	Cours boursier de l'action
01/07/2014	100 DT	-	305 DT
31/12/2014	105 DT	-	310 DT
01/07/2015	120 DT	138 DT	322 DT
31/12/2015	145 DT	165 DT	350 DT
01/07/2016	154 DT	176 DT	360 DT

- Le nombre estimé de cadres pouvant bénéficier du plan d'intéressement, au 01/07/2016, a évolué de la manière suivante :

Désignation	Estimation au 01/07/2014	Estimation au 31/12/2014	Estimation au 31/12/2015
Nombre estimé de cadres supérieurs	8	7	6
Nombre estimé de cadres moyens	16	15	14

- L'estimation du ROE attendu au terme de la période de 24 mois a évolué de la manière suivante :

Désignation	Estimation au 01/07/2014	Estimation au 31/12/2014	Estimation au 31/12/2015
ROE attendu	10%	9%	12%

- Le 01/07/2016, le plan d'intéressement a été réalisé de la manière suivante :
 - ✓ Cinq (5) cadres supérieurs ont décidé de lever la totalité des options leur revenant (avec paiement immédiat du prix d'exercice) et un (1) cadre supérieur ayant droit aux options a renoncé à son droit d'exercice d'une manière définitive.

Afin de permettre aux cadres supérieurs d'exercer les options qui leur sont attribuées, la société "Excel-Net" a émis de nouvelles actions d'une valeur nominale égale à 100 DT chacune, et ce, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire qui leur est réservée.

- ✓ Dix (10) cadres moyens ont exercé la totalité des options et (3) cadres moyens ayant droit aux options ont renoncé à leurs droits d'exercice d'une manière définitive.

Afin de permettre aux cadres moyens d'exercer les options qui leur sont attribuées, la société "Excel-Net" a racheté ses propres actions, à 360 DT l'unité, en vue de les rétrocéder auxdits cadres.

- Le 01/07/2016, le ROE réalisé au terme de la période de 24 mois est de 11%.

Annexe 2 : Renseignements relatifs à la construction du nouveau siège social

Les travaux de construction ont débuté après l'obtention du permis de bâtir, soit le 02/01/2014, et se sont achevés 16 mois après, soit le 01/05/2015, date d'inauguration et d'entrée en service du nouveau siège social.

1. Dépenses d'investissement engagées :

Les dépenses d'investissement engagées durant la période de 16 mois susvisée, se détaillent comme suit : (montants exprimés en dinars et présumés traduire des décaissements effectifs)

Date	Désignation	Montant
02/01/2014	Frais lié à l'obtention du permis de bâtir	50 000
01/03/2014	Aménagement du terrain	30 000
01/05/2014	Décomptes relatifs au lot "génie civil"	500 000
01/09/2014	Décomptes relatifs au lot "génie civil"	820 000
01/03/2015	Décomptes relatifs au lot "peinture et finition"	800 000
15/05/2015	Décomptes relatifs au lot "décoration intérieure"	712 147

2. Financement des travaux :

- La société "Excel-Net" a contracté un emprunt de 1.000.000 d'euros portant intérêts au taux annuel fixe de 3,5% et remboursable selon l'échéancier suivant (montants exprimés en euros) :

Date	Capital restant dû	Intérêts (1)	Principal (2)	Annuité (1) + (2)
02/01/2014	1 000 000			
02/01/2015	1 000 000	35 000	-	35 000
02/01/2016	750 000	35 000	250 000	285 000
02/01/2017	500 000	26 250	250 000	276 250
02/01/2018	250 000	17 500	250 000	267 500
02/01/2019	-	8 750	250 000	258 750

- La commission d'études et les frais de dossier, prélevés par la banque lors du déblocage du crédit susvisé se sont élevés, respectivement, à 10.000 euros et 5.929 euros.
- Un emprunt similaire libellé en dinars tunisiens aurait été négocié à un taux d'intérêt effectif (TIE) de 8%.
- La parité de l'euro (€) contre le dinar tunisien (DT) se présente comme suit (cours pour 1 euro) :

Date	Cours
02/01/2014	2,0300
31/12/2014	2,2500
Moyenne annuelle 2014	2,1700

Annexe 3 : Informations relatives aux étages loués

- Les quatre (4) étages loués incluent le mobilier de bureau qui figure parmi les actifs de la société d'une manière séparée.
- Le contrat de location a pris effet le 01/01/2016 et porte sur une durée de 6 ans avec un loyer annuel payable d'avance de 600.000 DT (début de période). A cette date, la juste valeur estimée sur la base de la valeur locative des étages loués s'élève à 3.400.000 DT mobilier de bureau exclu et à 4.000.000 DT mobilier de bureau inclus.

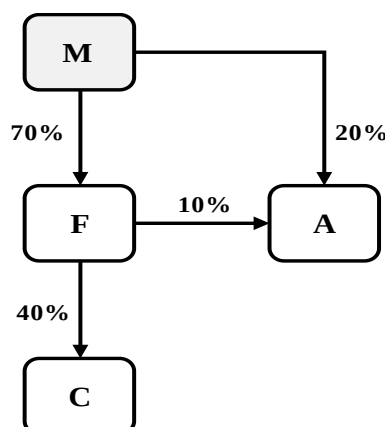
- La superficie couverte de tout le siège social est uniformément répartie sur les cinq (5) étages. Les superficies des étages sont toutes identiques.
- La valeur locative correspondant à la valeur actualisée des flux futurs générés par location des quatre (4) étages sur la durée du contrat majorée de la valeur terminale a été estimée au 31/12/2016 en fonction de l'état des étages loués, comme suit :

Valeur locative mobilier de bureau inclus :	3.900.000 DT
Valeur locative mobilier de bureau exclu :	3.494.236 DT

- La vente d'un étage à vocation et à emplacement similaires rapporterait à la fin de l'année 2016 1.000.000 DT.
- La location des quatre (4) étages est jugée comme étant leur utilisation optimale compte tenu de leur rentabilité attendue.

Annexe 4 : Organigramme du groupe "M" et informations sur les participations

- L'organigramme du groupe dirigé par la société "M" ainsi que les pourcentages de participation directe se présentent, au 31/12/2016, comme suit :



- La société "F", société anonyme de droit tunisien, est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe "M" depuis sa création en 2007.
- La société "C" est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe "M" en 2012. En effet, à la fin du premier semestre de 2012, la société "F", filiale de "M", et la société marocaine "CABLITEC" ont conclu un accord de partenariat pour créer une société conjointement contrôlée et spécialisée dans le câblage automobile de haute technologie.

La société "C" a été constituée avec un capital de 2.000.000 MAD divisé en 20.000 actions. Le 01/07/2012, la société tunisienne "F" et la société marocaine "CABLITEC" ont souscrit, respectivement à 40% et à 60% du capital.

- La société "A" est une entreprise associée créée, en 2010, sous forme de société anonyme de droit tunisien. Son capital social, entièrement libéré, de 800.000 DT est divisé en 8.000 actions d'une valeur nominale égale à 100 DT chacune. La société "M" avait souscrit à 1.600 actions au capital de la société "A", et ce, lors de la constitution de cette dernière.

Le 02/01/2014, la société "F" a acheté, pour un coût d'acquisition global de 172.250 DT, 800 actions émises par la société "A".

- Les capitaux propres de la société "A", retraités selon les méthodes comptables du groupe, se présentent, au 31/12/2013, comme suit (montants exprimés en dinars) :

	Montant
Capital	800 000
Réserves	320 000
Résultat de l'exercice	112 000

Les éléments identifiables suivants, de la société "A", ont été valorisés au 02/01/2014 :

- ✓ Une marque développée en interne dont la juste valeur est estimée à 54.000 DT. (Durée de vie résiduelle estimée à 9 ans).
- ✓ Un terrain évalué à 1.200.000 DT et inscrit à l'actif du bilan pour une valeur comptable de 1.000.000 DT.
- La juste valeur du terrain susvisé, telle que réestimée le 02/01/2017, s'élève à 1.300.000 DT. A la même date, la valeur nette comptable consolidée de la marque précitée constitue une approximation raisonnable de sa juste valeur. Aucun écart d'évaluation supplémentaire n'a été identifié à cette date.

Annexe 5 : Informations relatives aux comptes annuels de la société marocaine "C"

- La monnaie fonctionnelle de la société "C" est le dirham marocain (MAD).
- La balance des comptes de la société "C", au titre de l'exercice clos le 31/12/2016, se présente comme suit (montants exprimés en MAD) :

Intitulé du compte	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs
(B) Capital		2 000 000
(B) Réserves		220 000
(B) Résultats reportés		80 000
(B) Matériels industriels	1 000 000	
(B) Outillages industriels	500 000	
(B) Amortissement des Matériels industriels		450 000
(B) Amortissement des Outillages industriels		100 000
(B) Stocks	600 000	
(B) Fournisseurs d'exploitation		1 200 000
(B) Clients	1 400 000	
(B) Comptes de régularisation-actif	250 000	
(B) Débiteurs divers	500 000	
(B) Banque	100 000	
(G) Achats	3 400 000	
(G) Variation de stocks		100 000
(G) Charges de personnel	1 200 000	
(G) Autres charges externes	1 150 000	
(G) Dotations aux amortissements	150 000	
(G) Revenus		6 100 000
Totaux	10 250 000	10 250 000

- La physionomie de la parité du dirham marocain (MAD) contre le dinar tunisien (DT) se présente comme suit (cours pour 1 MAD) :

Date	Cours
01/07/2012	0,1810
10/05/2016	0,2074
31/12/2016	0,2270
Moyenne 2 ^{ème} semestre 2012	0,1820
Moyenne annuelle 2012	0,1800
Moyenne annuelle 2013	0,1925
Moyenne annuelle 2014	0,2010
Moyenne annuelle 2015	0,2000
Moyenne annuelle 2016	0,2170

- L'affectation des résultats bénéficiaires et (déficitaires) réalisés par la société "C" depuis sa création se présente comme suit (montants exprimés en MAD) :

Exercice	Date AGO ⁽¹⁾	Résultat (avant affectation) ⁽²⁾	Affectation en réserves	Affectation en report à nouveau	Dividendes distribués
2012	28/03/2013	(80 000)	-	(80 000)	-
2013	16/04/2014	(100 000)	-	(100 000)	-
2014	08/04/2015	280 000	100 000	180 000	-
2015	10/05/2016	250 000	120 000	80 000	50 000
2016		300 000			

⁽¹⁾ AGO : Assemblée Générale Ordinaire.

⁽²⁾ Les montants des résultats déficitaires figurent entre parenthèses.

Annexe 6 : Extrait de la liasse de consolidation de la société "A"

- Le rapprochement entre la valeur comptable issue des comptes individuels et la base fiscale des actifs et passifs de la société "A" fait ressortir, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2016, les différences temporaires suivantes :

	Au 01/01/2016	Au 31/12/2016
Différences temporaires déductibles	20 000	15 000
Différences temporaires imposables	30 000	40 000

- La société "A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.
- La société "A" a évalué, au 01/01/2016 et au 31/12/2016, ses engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) à servir au personnel selon la méthode des unités de crédit projetées, comme suit :

- **Provision pour IDR au 01/01/2016 :** 80 000 DT.

- **Provision pour IDR au 31/12/2016 :** 90 000 DT.